

## ADHESIONS ET DONNS

Votre générosité récompensée : profitez de réductions d'impôts !

**Sans votre aide financière, nous ne pouvons pas mener à bien nos missions. Les soins vétérinaires (stérilisations, médicaments, opérations), sont loin d'être gratuits. Nous continuons à soigner les minous et minettes souffrant d'affections de longue durée, difficilement adoptables. Vos dons réguliers nous sont donc d'une extrême utilité. Vous pouvez aussi les effectuer sous forme de parrainage.**

### **Le saviez-vous?**

**Réductions d'impôts pour les particuliers :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426>

Notre association étant reconnue d'intérêt général, les dons que vous effectuez vous permettent d'économiser les 2/3 du montant donné.

C'est simple :

- |                                                             |                |
|-------------------------------------------------------------|----------------|
| - vous donnez 30 € : votre réduction d'impôts est de 20 €   | <b>RESTE A</b> |
| <b>CHARGE : 10 €</b>                                        |                |
| - vous donnez 90 € : votre réduction d'impôts est de 60 €   | <b>RESTE A</b> |
| <b>CHARGE : 30 €</b>                                        |                |
| - vous donnez 300 € : votre réduction d'impôts est de 200 € | <b>RESTE A</b> |
| <b>CHARGE : 100 €</b>                                       |                |

L'association vous enverra un certificat de réduction d'impôts en mars/avril l'année qui suit votre don. Il vous suffira d'en porter le montant dans la case UF en page 4 rubrique 7 "réductions d'impôts" de votre déclaration de revenus

:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:

### **Réductions d'impôts pour les entreprises**

- en règle générale 60% du don vient en déduction de l'impôt à payer

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22263>